

DECRET N° 85-58 du 21 Février 1985

portant nomination des Commissaires aux Comptes auprès des Sociétés et Office d'Etat sous tutelle du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 84-501 du 17 Décembre 1984 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- SUR proposition du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 13 Février 1985,

D. E. C. R. E. T. E :

Article 1er. - Les personnes dont les noms suivent sont nommées commissaires aux Comptes auprès des Sociétés et Office ci-après :

1/ - ALIMENTATION GENERALE DU BENIN (A G B)

- Emmanuel MONNOU, Expert Comptable Agréé
- André SOVI, Administrateur Civil

2/ - SOCIETE BENINOISE DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION (SOBEMAC)

- Bouraïma AKPLOGAN, Administrateur Civil
- Abibâ ALIMI, Administrateur Civil

3/ - SOCIETE DE DISTRIBUTION DES FOURNITURES ET MATERIELS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES (SODIMAS)

- Colombiano SANVI, Expert Comptable Agréé
- Jean LABITE, Administrateur Civil

.../...

- 4/ - SOCIETE GENERALE DU COMMERCE DU BENIN (SOGECOB)
- Denis YOVO, Expert Comptable Agréé
 - Taofick AMINOU, Administrateur Civil
- 5/ - SOCIETE NATIONALE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS PETROLIERS (SONACOP)
- Edmond DOSSOU-YOVO, Expert Comptable Agréé
 - Dieudonné SEKLOKA, Administrateur Civil
- 6/ - SOCIETE NATIONALE D'EQUIPEMENT (SONAE)
- Octave ROKO, Inspecteur des Finances
 - Latifi BADIROU, Administrateur Civil
- 7/ - OFFICE NATIONAL DE TOURISME ET DE L'HOTELLERIE (ONATHO)
- Valérien SANTOS, Expert Comptable agréé
 - Mouftaou ALIDOU, Administrateur Civil.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera communiqué et publié partout où besoin sera.

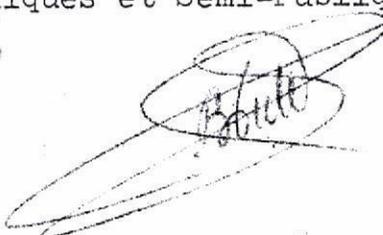
Fait à Cotonou, le 21 Février 1985

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,



Didier DASSI

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,



Soulé DANKORO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 SGCEN 4 MJIEPSP-
MCAT 8 Autres Ministères 13 Préfets 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 AGB-SOBEMAC-SODIMAS-SOGÉCOB-SONACOP-
SONAE-ONATHO 14 CCIB 2 UNB-FASJEP 4 BCP-MPS 2 BN 4 DB-DCF-DTCP-DI 20
Intéressés 14 JORPB 1.-